

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

**Délibération n°2025-161 du 5 novembre 2025
Portant sur la révision des tarifs de locations des locaux de la Maison de Santé
Pluriprofessionnelle (MSP) de Lavaveix-les-Mines**

L'an Deux Mille Vingt-Cinq, le 5 novembre à 18 heures 00, le Conseil de la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine, légalement convoqué le 28 octobre 2025, s'est réuni en session ordinaire à la salle des expositions de la commune de Mérinchal sous la présidence de Madame Valérie SIMONET, Présidente.

Nombre de conseillers en exercice : 62 - Quorum : 32		
Présents : 41	Votants : 44	POUR : 44
Pouvoirs : 3	Exprimés : 44	CONTRE : 0
Excusés : 4	Abstention : 0	
Absents : 14		

Présents : Mme Beatrice DESCLOUX, Mme Françoise SIMON, Mme Caroline LE CORRE, M. Fabien JAMME, Mme Leïlha BERTHON, M. Christian SCARAMUCCIA, M. Danien FERRIER, Mme Valérie SIMONET, M. Christian ECHEVARNE, M. Serge PERRIER, Mme Emilie BOUCHET, Mme Laetitia LUQUET, M. Denis RICHIN, M. Patrick MOUNAUD, M. Manuel NOVAIS, M. Jean-Claude CONCHON, M. Thierry BOUDINEAU, M. Jean-Louis FAUCONNET, Mme Georgine RAMOS, Mme Muriel COTENTIN, M. Philippe MONTEIL, M. Christian PAYARD, M. Michel MAZET, M. Jacques PAYARD, M. Jean-Michel SOULEBOT, M. Jacques MOREAU, Mme Marie-Françoise VENTENAT, M. Roland DESGRANGES, Mme MARINA VIALTAIX, M. Alain LUQUET, Mme Bernadette MEANARD, M. Pierre DESARMENIEN, Mme Sandrine DEBAY (*conseillère communautaire suppléante remplaçant M. Sébastien CHEFDEVILLE*), M. Jacques CORDIER, M. Hervé TRIMOULINARD, Mme Céline LARGE épouse LATOUR, Mme Elodie BREUIL, Mme Virginie CHADEYRON (*conseillère communautaire suppléante remplaçant M. Gérard GUYONNET*), M. Alain GRASS, M. David GRANGES, M. Pierre FAUCHER.

Pouvoirs : Mme Gina VIRGOULAY à Mme Muriel COTENTIN, M. Guy FONTVIELLE à M. Pierre DESARMENIEN, M. Patrice MORANCAIS à Mme Laetitia LUQUET.

Excusés : M. Jean-Paul JOULOT, M. Jean-Luc PIERRON, M. Félix BERGER, M. Jean-Claude DUBSAY.

Absents : M. Jean-Jacques BIGOURET, M. Brice SIMONET, M. Alexandre VERDIER, M. Antoine GALINDO, M. Frédéric PERRIER, Mme Denise GIRAUD-LAJOIE, M. Davis SCHMIDT, Mme Yolande PLAS, M. Eric D'HULSTER, M. Jean-Paul WELZER, Mme Catherine PINLON, M. René ROULLAND, Mme Maryline BRUNET, M. Laurent GLOMOT.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Françoise VENTENAT.

Rapporteur : Mme Georgine RAMOS.

- **Vu** la délibération n° 2022-054 du 23 mars 2022, portant sur les tarifs de location des locaux de la MSP de Lavaveix-les-Mines ;
- **Vu** la décision n°10/23-11-08 du 8 novembre 2023, relative à la modification des tarifs de location de la MSP de Lavaveix-les-Mines.

Nous avons été sollicités par un nouveau professionnel de santé, pour louer un bureau à la journée de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP) situés 76 route d'Ahun - 23150 LAVAVEIX-LES-MINES à la journée. En effet, le bureau n°3 était loué à la journée par un infirmier IPA et le médecin. La salle tisanderie peut être également en location à la journée.

Il est proposé d'appliquer un tarif à la journée de 20 € TTC pour les deux espaces (bureau n°3 et la salle tisanderie). Les autres tarifs des cabinets restent inchangés.

Le détail des montants par cabinet est annexé à la délibération.

Accusé de réception en préfecture
023-200067593-20251112-2025-161-DE
Date de télétransmission : 12/11/2025
Date de réception préfecture : 12/11/2025

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

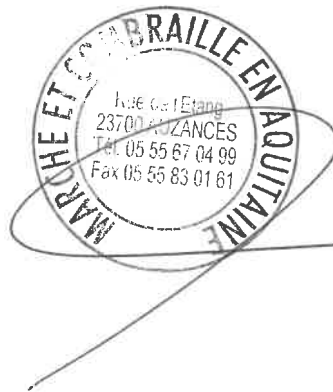
Il est proposé au Conseil communautaire de :

- VALIDER les tarifs ci-annexés à compter du 1^{er} novembre 2025 ;
- AUTORISER la Présidente et / ou le Vice-Président en charge à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

La délibération a été adoptée à l'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Publié et transmis en sous-préfecture le **12 NOV. 2025**
Pour copie conforme, le **12 NOV. 2025**

La Présidente,
Valérie SIMONET



Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État (article R.421-1 du Code de Justice administrative).

Accusé de réception en préfecture
023-200067593-20251112-2025-161-DE
Date de télétransmission : 12/11/2025
Date de réception préfecture : 12/11/2025

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE

Tableau récapitulatif des montants par cabinet

	SURFACE m² à louer	LOYER		Charges à 6,50/ m² TTC	TOTAL TTC	TOTAL TTC 50 % KINE et OSTÉO
		5 € HT m²	6 € TTC m²			
KINE espace (pour 2 PS)	58	290,00 €	348,00 €	377,00 €	725,00 €	362,50 €
INFIRMIER	26	130,00 €	156,00 €	169,00 €	325,00 €	325,00 €
MEDECIN 1	29	145,00 €	174,00 €	188,50 €	362,00 €	
MEDECIN 2 (avec secrétariat)	38	190,00 €	228,00 €	247,00 €	475,00 €	475,00 €
BUREAU 1 : CD 23 PMI	16	80,00 €	96,00 €	104,00 €	200,00 €	
BUREAU 2 : CD 23 CPMI	21	105,00 €	126,00 €	136,50 €	262,50 €	
MÉDECIN 3	27	135,00 €	162,00 €	175,50 €	337,50 €	
OSTÉOPATHE (pour 2 PS)	27	135,00 €	162,00 €	175,50 €	337,50 €	168,75 €
					Au mois	À la nuitée
APPARTEMENT	35	175,00 €	210,00 €	227,50 €	437,50 €	14,50 €
					A la journée	
BUREAU 3	26				20€ TTC	
SALLE DE TISANERIE	19				20€ TTC	